

χάρις

Si la signification religieuse de la «grâce» néo-testamentaire est originale¹, le mot profane de *charis* était apte à recevoir une acception théologique, et ses nuances propres étaient perçues par les nouveaux convertis.

I. – *Grâce-Beauté*. La *charis* est la qualité de ce qui produit la séduction et la joie. C'est le *charme* du langage (PLUTARQUE, *Paul-Emile*, II, 2), d'un chef-d'œuvre (*Timoléon*, XXXV, 4), d'une conversation², d'un jardin (*Anth. Pal.* IX, 666), d'un bain (*ibid.* IX, 609 bis, 621, 623, 624, 814), surtout le charme d'une personne, sa beauté et son amabilité, celui d'un petit enfant (*Lc.* II, 52; FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 231) et de la femme séduisante³. Gracieux

¹ Cf. P. BONNETAIN, *Grâce*, dans *D.B.S.* III, 748 sv. J. MOFFAT, *Grace in the New Testament*, Londres, 1931, p. 99; C. RYDER SMITH, *The Bible Doctrine of Grace*, Londres, 1956; J. ROUSSILLON, *Les Termes hébreux en théologie chrétienne*, dans *Rev. thomiste*, 1960, pp. 86–89; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, I, pp. 451–461; O. A. PIPER, *New Testament Lexicography*, dans *Festschrift F. W. Gingrich*, Leiden, 1972, pp. 200 sv. D. J. DOUGHTY, *The Priority of χάρις*, dans *NTS*, XIX, 1973, pp. 153–180; CONZELMANN, *χάρις*, dans *TWNT*, IX, 363 sv.; I. DE LA POTTERIE, *Χάρις paulinienne et χάρις johannique*, dans E. E. ELLIS, E. GRÄSSER, *Jesus und Paulus* (Festschrift W. G. Kümmel), Göttingen, 1975, pp. 256–282.

² PLUTARQUE, *Eumène*, XI, 2; *Alcibiade*, X, 3; *Præcepta ger. reipubl.* 5, 801 c: *περὶ τὸν λόγον χάριτος καὶ δυνάμεως*; *Caton le jeune*: il avait dans son éloquence «une grâce attrayante pour l'oreille, *χάρις ἀγωγὸς ἀκοῆς*» (V, 3); «l'art de l'acteur ajoute de la grâce au discours» (*Démotène*, VII, 5). A Athènes, Cicéron fut charmé «par la grâce de la parole d'Antiochos d'Ascalon» (*Cicéron*, IV, 1); lui-même brillait par la séduction de l'éloquence (XIII, 2, *τὸν λόγον χάριτος*); «ses discours étaient attrayants et pleins de charme, *τὸν λόγον ἡδιστον ὄντα καὶ χάριν ἔχοντα πλείστην*» (XXIV, 3); le charme féminin qui émane de la beauté (*Démétrios*, XVI, 6; *Antoine*, LXXXIII, 3), le charme d'un tableau (*Démétr.* XXII, 6) etc. Cf. *Sir.* XX, 13; XXI, 16; *Ps.* XLV, 3: «la grâce est répandue sur tes lèvres». Les Nazaréens admirent «les paroles de grâce» sorties de la bouche de Jésus (*Lc.* IV, 22). Saint Paul demande aux chrétiens que leurs propos soient toujours gracieux (*Col.* IV, 6; cf. *Eph.* IV, 29). Cf. *ἄχαρις* = grossier (PLUTARQUE, *Coriolan*, I, 45).

³ *Sir.* VII, 19; XXVI, 15; *Prov.* I, 9; III, 22; XI, 16. Sur les joues de la jeune Penthésilée «s'épand une grâce divine» (QUINTUS DE SMYRNE, I, 61; cf. III, 558). «Pour le Grec, la *charis* n'émane pas seulement de la femme ou de tout être humain dont la jeune beauté fait «briller» le corps (spécialement les yeux) d'un éclat qui provoque l'amour, elle émane aussi des bijoux ciselés, des bijoux travaillés et de certains tissus précieux: le scintillement du métal, le reflet des pierres aux eaux diverses, la poly-

χάρις

(PLUTARQUE, *Cimon*, II, 3) s'oppose à enlaidir (*αἰσχράν*, II, 4); *μετὰ χάριτος* signifie «de bonne grâce»¹.

II. – *Grâce: faveur-amour*. Dans le grec classique, *charis* désigne le plus souvent une disposition subjective: le bon vouloir ou la bonne grâce², la bienveillance qui se déploie en générosité, l'amour qui commande l'action³, mais qui est absolument gratuit⁴. Dans les inscriptions et les papyrus de l'époque hellénistique, la grâce est encore synonyme d'affection et d'amitié⁵, mais signifie surtout la *faveur* accordée par un ami, par le prince ou par les dieux⁶. Les obligés s'ingénient à trouver grâce devant les puis-

chromie du tissage, la bigarrure des dessins. Tout concourt à faire du travail d'orfèvrerie et du produit du tissage comme un concentré de lumière vivante, d'où rayonne la *charis*» (J. P. VERNANT, *Mythe et Pensée chez les Grecs*, Paris, 1966, p. 261, n. 31). Les Charites, filles vierges de Zeus, dispensent la séduction féminine, «tout ce qui est délicieux et doux» (PINDARE, *Olymp.* XIV, 5; cf. PHILON, *Migr.* A. 31; *MAMA*, VIII, 416). D'où l'acception de *χάρις* «charme magique» (cf. C. BONNER, *Studies in Magical Amulets Chiefly Graeco-Egyptian*, Ann Arbor, 1950, pp. 48 sv., 178). *P. Osl.* I, 45, 202 invoque les divinités pour obtenir «victoire, faveur (*χάρις*), gloire et succès vis-à-vis de tous les hommes et de toutes les femmes»; *P. Lond.* I, 69; *P. Mert.* II, 58.

¹ POLYBE, II, 22; cf. *οἱ χαριεύτες* = les gens distingués (STRABON, IV, 1, 5). Sur la gracieuseté paternelle, *P. Strasb.* 370, 21: *ὡς πατὴρ ὑπὸ πατρὸς χάριτι*; *P. Grenf.* II, 71, 11; *P. Lond.* 1164, f 18; *P. Oxy.* 273, 14–15; *P.S.I.* 1126, 23; cf. CL. MOUSSY, *Gratia et sa famille*, Paris, 1966, pp. 393 sv., 401, 407, 411, 417 sv., 445.

² THÉOCRITE, XXVIII, 24–25: «Grand fut le bon vouloir (*ἡ μεγάλη χάρις*), si le don fut petit»; cf. *P. Michael.* XXVI, 11: «Commande-moi ce que tu veux, tu sais bien que je suis à ta disposition (*χάριν λαμβάνω*)» Les *χάριτες* d'Hippocrate (*Epidém.* VI, 4, 7) sont les «gracieusetés» du médecin à l'égard de son malade, veillant à lui présenter ce qui lui est agréable, à la propreté des aliments, à la commodité des vêtements, à ne pas l'offenser par telles odeurs, tels propos etc.

³ PLATON, *Phédon*, 115 b: *ποιεῖν ἐν χάριτι*, «agir par amour»; THÉOCRITE, V, 37: «Voyez à quoi aboutit la bonté»; *Act.* II, 47: *ἔχοντες χάριν πρὸς ὅλον τὸν λαόν*; les disciples n'avaient que des dispositions bienveillantes envers tous (*Codex Bezae*, *κόσμον*).

⁴ Cf. PHILON, *Mut. nom.* 40, *χάριτι ἐξαιρέτω*; *Sap.* III, 16: *χάρις ἐκλεκτή*. D'où l'acception péjorative de favoritisme. Cf. la formule du serment: «Je voterai en mon âme et conscience, sans obéir à la faveur ni à la haine, *οὔτε χάριτος... οὔτε ἔχθρας*» (DÉMOTHÈNE, LVII, 63); *P. Hib.* 204, 11: ni par crainte ni par faveur, *οὐδὲ χάριτος ἔνεκεν οὐδ' ἔχθρας*; «le petit nombre est accessible à la corruption par l'argent et la faveur» (ARISTOTE, *Const. d'Athènes*. XLI, 2); «Aristide ne recherchait ni la popularité ni la gloire (*οὐ πρὸς χάριν οὐδὲ πρὸς δόξαν*)» (PLUTARQUE, *Thémistocle*, III, 3). Moïse n'a pas élevé au sacerdoce son frère Aaron par favoritisme, *οὐ μὲν ἐξ ἐμῆς χάριτος* (FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 29).

⁵ Aux ambassadeurs de Thasos le senatus-consulte de Sylla veut «répondre amicalement... renouveler les liens de sympathie, d'amitié et d'alliance, *χάριτα, φιλίαν, συμμαχίαν ἀνανεώσασθαι*» (*Inscriptions de Thasos*, 174 D 2; cf. 175, 12); de même Mytilène en 45 de notre ère, DITTENBERGER, *Syl.* 764, 3.

⁶ PLUTARQUE, *Cicéron*, XII, 4; *Antoine*, XLIII, 4. «En faisant cela, vous me faites

χάρις

sants, et ceux-ci notifiant qu'ils ont accordé la faveur demandée¹. C'est en ce sens que Dieu fait miséricorde et use de bienveillance envers ses privilégiés²; sa «grâce» évoque donc dilection et condescendance (FL. JOSÈPHE, *Ant.* v, 107; cf. II, 153), nuance gardée dans la gratuité et la largesse du salut accordé dans le Nouveau Testament³.

III. – *Grâce-bienfait*. Il est souvent impossible de distinguer les senti-

une grande faveur» (*P. Princet.* 162, 12; en 89–90 de notre ère); «Je demande la faveur» (*P. Oxf.* 19, 3), *Lettre de Messana*, 74, 1. τῆς τῶν θεῶν χάριτος (*Inscriptions de Priène*, cix, 36; cf. *Inscriptions de Magnésie*, cv, 12); ἐχ θεῆς χάριτος (*Inscriptions de Didymes*, cxviii, 10; cf. cxcix, 14); *P. Hermop.* 5, 13: Hermodoros souhaite et espère obtenir une grande joie de la grâce du dieu tout-puissant (l'éditeur observe qu'il s'agit d'une manière chrétienne de s'exprimer en usage chez les païens). La faveur impériale qui se traduit en dons ou bienfaits (*P. Fuad*, 21, 15; de 63 de notre ère) à l'égard d'une cité est souvent qualifiée par un adjectif «divin, immortel, éternel», ce qui prépare l'expression paulinienne de «la richesse de la grâce» (*Eph.* I, 7; II, 7). Sur la grâce-faveur du dieu dans les religions à mystère, cf. A. J. FESTUGIÈRE, *L'Idéal religieux des Grecs et l'Évangile*, Paris, 1932, p. 293.

¹ Τὴν χάριν δίδοναι (lettre de Théodore et d'Amynandre, rois d'Athamania, vers 205–201 av. J.-C., dans C. B. WELLES, *Royal Correspondence*, New Haven, 1934, p. 35, 13); δια ταῦτά σοι κέλεται μεγάλη χάρις ἐμ βασιλέως οὐκω (rescrit de Darius à Gadatas gouverneur d'Asie Mineure, dans *Inscriptions de Magnésie*, cxv, 16); *Ep. Aristèle*, 230, 249. Accordant la liberté aux Grecs, Néron en 67 la qualifie de faveur et grâce (DITTENBERGER, *Syl.* 814, 9–20, 42; cf. 798, 5–10). Dans un contexte judiciaire, χαρίζομαι = accorder une faveur (*Act.* III, 14; xxv, 11, 16; xxvii, 24; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 53, 355; *IV Mac.* xi, 12; cf. «pardonner, remettre gratuitement», *Lc.* vii, 21; *Act.* III, 14; *Col.* III, 13; *Eph.* iv, 32). Le magistrat en cédant à une prière (PLUTARQUE, *C. Gracchus*, iv, 2) veut montrer sa complaisance (FL. JOSÈPHE, *Ant.* xi, 215; *P. Flor.* 61, 61). D'où χάρις au sens de *privilegium*, *P. Lond.* 1912, 52; *P. Fuad*, 21, 15; *Sammelbuch*, 7601 c 5. *Savigny Zeitschrift*, 70, 1953, pp. 277 sv. P. STEIN, «*Gratia* in the Digest», dans *Mélanges V. Arangio-Ruiz*, Naples, 1964, I, pp. 250–252. Le latin *gratia* a aussi le sens de «complaisance, partialité», notamment dans le domaine judiciaire, cf. CL. MOUSSY, *op. c.*, pp. 300–301.

² *Gen.* xviii, 3; xxiv, 12, 14, 49; *Ex.* xxxiii, 12, 13, 16, 17; xxxiv, 9; *Nomb.* xi, 1; *Ps.* lxxiii, 4; lxxxix, 2–3; cvii, 7; cvii, 43; *Sag.* III, 9; iv, 15; *Act.* vii, 46. Les Septante traduisent par *charis* l'hébreu *hén*, parfois *héséd* et *raham*; cf. W. R. ROEHRS, *The Grace of God in the Old Testament*, dans *Concordia Theological Monthly*, 1952, pp. 900–907; R. F. SURBURG, *Pauline Charis*, *ibid.* 1958, pp. 721–741, 812–822; E. E. FLACK, *The Concept of Grace in Biblical Thought*, dans J. M. MYERS, *Biblical Studies in Memory of H. C. Alleman*, New York, 1960, pp. 137–154. La *charis* johannique (*Jo.* I, 14–17) est surtout «don»; cf. I. DE LA POTTERIE, *op. c.*

³ *Rom.* v, 8; *I Cor.* xvi, 23–24; *II Cor.* xiii, 13; *Eph.* II, 5, 8; *II Thess.* II, 16; *I Tim.* I, 18; *Hébr.* iv, 16. Χάρις au sens de «gratuitement» (*Mt.* x, 8; *II Cor.* xi, 7; *Apoc.* xxi, 6; cf. xxii, 17 = δωρεάν, *Rom.* II, 24; III, 24; iv, 16; viii, 32; *Gal.* I, 15) est notamment employé dans les actes notariaux, *P. Michig.* 238, 32, 36, 112, 137, 197 (en 46 de notre ère); *P. Fam. Tebt.* xv, 62, 67.

χάρις

ments de bienveillance et la faveur accordée. Tout don, présent, cadeau, pardon, concession, accordé par bonté et gratuitement, est appelé *charis*¹. C'est ainsi que la collecte en faveur des saints de Jérusalem est une générosité très effective (*I Cor.* xvi, 3; *II Cor.* viii, 6, 19), et un bienfait, à l'instar de la visite que saint Paul se propose de faire aux Corinthiens (*II Cor.* I, 15). A fortiori, l'extrême libéralité de la charité divine aboutit à des dons qui deviennent la possession immanente des croyants (cf. l'union δωρεά-χάρις, *Rom.* v, 15, 17; *Eph.* iv, 7); ceux-ci reçoivent grâce sur grâce (*Jo.* I, 16; cf. *Rom.* xii, 6; xv, 15; *I Cor.* I, 4; *II Cor.* viii, 1 etc.).

IV. – *Grâce-gratitude*. Un bienfait provenant de la pure bonté du bienfaiteur ne peut pas ne pas provoquer la reconnaissance de l'obligé². D'où l'ultime acception de χάρις, apparemment prédominante dans les documents de l'époque hellénistique: remerciement, action de grâce, reconnaissance conservée ou témoignée³. On ne saurait se contenter de savoir gré de ses

¹ *Gen.* xxxiii, 5; *Sir.* vii, 33; *Sag.* xiv, 20; PHILON, *Opif.* 23; *Lois allég.* 78; *Spec. leg.* I, 285; «intarissables, permanentes et continues sont les faveurs de Dieu (αὐ τοῦ θεοῦ χάριτες) dont les hommes, jour et nuit, sont comblés»; EPICÉTÈTE, I, 16, 15: «Que devrions-nous faire d'autre, sinon chanter la divinité, la célébrer, énumérer tous ses bienfaits (τὰς χάριτας)»; PLUTARQUE, *Solon*, II, 1: «Le patrimoine de Solon... avait été amoindri par la bienfaisance et la générosité de son père, εἰς φιλανθρωπίας τινάς καὶ χάριτας»; *Cat. maj.* 5: πρὸς εὐεργεσίας δὲ καὶ χάριτας; *Alexandre*, xxx, 12; xxxix, 4; *Inscriptions de Priène*, cxviii, 29: χάριτος καὶ φιλανθρωπίας (cf. DITTENBERGER, *Or.* 193, 21 sv.), cxiii, 14; *P. Gron.* x, 9, 20; *P. Oxy.* 3094, 10; d'où «gratification» (*Prov.* xvii, 8; *Lc.* vi, 32, 34); «la patrie sait donner des récompenses qui ne seront jamais oubliées» (*Inscriptions de Lindos*, 197 f, 12; cf. χαριστήριον, *II Mac.* xii, 45). Sur une intaille provenant d'Emèse les bienfaits de la divinité sont acclamés comme Μεγάλα χάριτες τοῦ θεοῦ, que l'éditeur traduit «Grands sont les prodiges opérés par le dieu» (F. CUMONT, dans *Syria*, 1926, pp. 351–352). L'action d'accorder des bienfaits se dit aussi *eucharistia*. – Sur *καχαριστωμένη* (*Lc.* I, 28), outre les commentaires, cf. G. M. VERD, «*Gratia plena*». *Sentido de una traducción*, dans *Estudios Eclesiasticos*, 1975, pp. 357–389.

² *II Cor.* ix, 15; cf. SOPHOCLE, *Ajax*, 522: χάρις χάριν γὰρ ἐστὶν ἡ τίκτους' αἰεὶ; PHILON, *Quis ver. div.* 309; *Somn.* II, 213. Mucius Scaevola, ayant été gracié par Porcenna qu'il voulait tuer, lui révèle d'autres menaces: «Je suis vaincu par ta générosité. Par reconnaissance (χάριτι) je vais t'indiquer ce que la force ne m'aurait pas arraché» (PLUTARQUE, *Publicola*, xvii, 5; cf. xix, 10; *Alexandre*, lxx, 3; *Démosth.* xviii, 2).

³ ἔχειν χάριν, *II Mac.* III, 33; UPZ, 108, 30: ἐφ' οἷς ἐχοντός μου ἀλόγιον χάριν = pour cela j'ai une gratitude éternelle; *P. Warren*, 13, 13; *P. Brem.* 8, 6; 49, 7; 52, 6: χάριν σοι ἔχω ὅτι = je te suis reconnaissant de ce que...; 54, 7; 63, 34; *P. Michig.* 483, 3: χάριν σοι ἔχω τῇ φιλανθρωπία; 498, 4; 499, 9; 501, 10; *P. Lond.* 1912, 11; PLUTARQUE, *Simon*, II, 2–3; *Délaïs de la Justice divine*, 11, 555 f; 13, 558 b; *Fausse Honte*, 18: l'Héraclès d'Antisthène donnait ce conseil à ses enfants: «ne jamais avoir de reconnaissance (χάριν ἔχειν) pour qui les louait»; *Anth. Palat.* ix, 584, 15: ἔχω χάριν

χάρις

largesses au bienfaiteur ¹, on cherche à le payer de retour ². C'est une dette dont on s'acquitte, on veut rendre bienfait pour bienfait ³. Tel ce décret des Clérouques athéniens en l'honneur d'Euboulos de Marathon, « afin que le peuple manifeste qu'il rend aux citoyens méritants la reconnaissance qui leur est due » ⁴.

= je suis reconnaissant à mon accompagnatrice; 600, 10: *μεγάλα χάρις αὐτῷ* = mille grâces lui soient rendues; cf. la tournure périphrase avec le participe parfait: *ἔσθ μοι κεχαρισμένος* = je te serai très obligé, très reconnaissant (*U.P.Z.* 64, 12-13; *P. Mert.* 62, 9; *P. Tebt.* 56, 16; 766, 16-17; *P. Oxy.* 1061, 20). En 31, Auguste juge «digne de tout honneur et reconnaissance (*πάσης τιμῆς καὶ χάριτος ἀξίους*)» la fidélité courageuse des Mylasiens (DITTENBERGER, *Syl.* 768, 22; cf. *Suppl. Ep. Gr.* xviii, 20, 4: *τιμὴν καὶ χάριν ἀποδίδόντες*; xi, 1107, 23-24; xv, 12, 21; 113, 18-19; xxii, 435, 39-40; xxiv, 1099, 26; CH. MICHEL, *Inscript. Grecques*, 1519, 20: *χάριτας ἀξίας ἀπολήφονται τῶν εὐεργημάτων*; 1520, 14; 216, 5; L. MORETTI, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Florence, 1967, n. 55, 23-24: *ἀναποδιδούσα χάριτας τοῖς εὐεργέταις*). Les frères d'Euboulos s'acquittent par un présent de leur gratitude envers la bonté de leur bienfaiteur, *εἰς χάριν εὐνοίας* (*Inscriptions grecques de Deir el Bahari*, 182, 2); cf. M. P. CHARLESWORTH, *Some Observations on Ruler-Cult Especially in Rome*, dans *The Harvard Theological Review*, 1935, pp. 8-16; P. SCHUBERT, *Form and Function of the Pauline Thanksgivings*, Berlin, 1939; J. H. QUINCEY, *Greek Expressions of Thanks*, dans *The Journal of Hellenic Studies*, 1966, pp. 133-158.

¹ Cf. l'inscription tombale: «Le destin m'a écartée de la vie à 18 ans, Métro, objet de douleur pour Lysanias et Nicopolis, qui m'ont élevée en vain, et chez les morts il me désole de penser à tous les biens dont je ne leur ai même pas donné la moindre récompense, οὐδ' ὀλίγη χάριτα» (*Inscriptions de Thasos*, 336, 5); *S.I.G.* ix, 313, 7: οὐδὲ γονεῦσαν εἰς ἀποδοῦς χάριν; *Inscriptions de Sardes*, 139, 6. Cf. *μετὰ χάριτος*, avec reconnaissance (POLYBE, v, 71, 1; 77, 3; 104, 1).

² D'où l'emploi constant de la formule *χάριτας ὁμολογεῖν*. «Si j'obtiens cette faveur, je confesserai éternellement ma gratitude envers toi» (*P. Cair. Isid.* 66, 24; cf. 76, 20; *P. Michael.* 30, 15; *P. Théad.* 19, 18; 22, 18; *P. Gen.* 47, 17; *P. Oxy.* 939, 6). Dans leurs requêtes aux Préfets, les suppliants s'engagent: «ainsi secours par toi, nous rendrons éternellement grâce à la Fortune» (*P. Théad.* 18, 19; 17, 18; *P. Mert.* 91, 19; *P. Cair. Isid.* 74, 19; *P. Ryl.* 659, 15; *P. Rein.* 113, 27), HÉLIODORE, *Ethiop.* ii, 32, 1: «Je rendais mille grâces au ciel, πολλὴν τοῖς θεοῖς ὁμολογῶν χάριν»; PHILON, *Lois allég.* i, 80: iii, 40; FL. JOSÈPHE, *Ant.* iv, 316; PLUTARQUE, *Oracles de la Pythie*, 16.

³ *P. Zén. Cair.* 59057, 4: *ὀφειλήσω σοι χάριν ἰκανήν*; *P. Oxy.* 1021, 14. D'où l'expression *ἀποδίδου χάριν* (*P. Zén. Col.* 9, 10; *Inscriptions de Priène*, 53, 13; *de Magnésie*, 53, 66; cf. 15 a 26), *ἀναπέχω χάριτας* (*de Sardes*, 104, 2); cf. *Ep. Aristée*, 218, 238; PLUTARQUE, *Publicola*, 23, 4.

⁴ F. DURRBACH, *Choix d'Inscriptions de Délos*, Paris, 1921, n. 79, 23; cf. 82, 14; 112, 24. La corporation des Héracléistes de Tyr veut témoigner à ses bienfaiteurs une juste reconnaissance: *ἀξίας χάριτας ἀποδιδούσα τοῖς εὐεργέταις* (*ibid.* 85, 30; *Inscriptions de Sinuri*, 9, 44; 15, 18; *Suppl. Ep. Gr.* xviii, 143, 21, 32, 61, 84 (à Corinthe, en 43 de notre ère); *Z.P.E.* xvii, 1975, p. 109 (Ilion). En 188 av. J.-C., un décret d'Apollonie honore un citoyen, Pamphilos, «attendu qu'il a rendu beaucoup de services importants

χάρις

Puisque Dieu est le bienfaiteur universel et constant ¹, que tout ce dont l'homme dispose est une grâce de sa part, l'action de grâces à son égard sera l'hommage obligé de toutes ses créatures: «Merci d'abord à vous, mes amis, plus encore à celui qui vous a envoyés, et par-dessus tout au Dieu dont voilà les oracles» (*Ep. Aristée*, 177); «Je rends grâces à Dieu de ce qu'il a mis en mon intellect... la connaissance du Bien» (*Corp. Hermet.* vi, 4). Les païens observent ce devoir de justice ², mais les chrétiens seront les êtres les plus reconnaissants du monde (*Col.* iii, 15) car le Saint-Esprit leur est accordé précisément «pour que nous connaissions bien ce dont nous avons été gratifiés par Dieu» ³; leur culte, centré sur «l'eucharistie»,

au pays et qu'il est juste que les gens de mérite reçoivent des récompenses dignes de leurs bienfaits, *καταξίας χάριτας κομίζεσθαι τῶν εὐεργημάτων*» (*Inscriptions de Carie*, 167, 29). Ces sentiments sont souvent exprimés par *εὐχαριστία* (*Act.* xxiv, 3; *P. Ross.-Georg.* v, 12, d 1: *στέλλω ὑμῖν μετὰ πάσης εὐχαριστίας*; *P. Lond.* 1178, 25; t. iii, p. 216; DITTENBERGER, *Or.* 227, 6; L. ROBERT, *Nouvelles Inscriptions de Sardes*, Paris, 1964, pp. 9-10; *Sammeibuch*, 624, 7: *εὐχαριστίας χάριν*; DIODORE DE SICILE, xvii, 59, 7), *εὐχάριστος*: «le peuple reconnaissant s'efforcera de me rendre les honneurs dus» (J. CRAMPA, *Labraunda III, 1: The Greek Inscriptions*, Lund, 1969, n. 3, 1-2), τὸ εὐχάριστον: «afin que les autres, en voyant la reconnaissance du peuple, s'efforcent de rendre toujours quelque service à la ville» (L. ROBERT, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 472), mais τὸ εὐχάριστον n'est pas toujours la reconnaissance, c'est aussi les bonnes dispositions ou le désir d'être apprécié (*ibid.* p. 490, n. 2); de même que *εὐχαριστεῖν* n'est pas seulement remerciement, gratitude, (action de grâces aux Dioscures pour une bonne navigation: *εὐχαριστούμεν θεοῖς σώζουσιν*, *Die Inschriften von Assos*, n. xxviii, a 3), mais bénédiction (J. P. AUDET, *La Didaché*, Paris, 1958, pp. 377 sv. P. PRIGENT, *Apocalypse et Liturgie*, Neuchâtel, 1964, p. 50).

¹ Cf. *Εὐχάριστος* dans la titulature royale, «qui fait le bien» (*P. Lugd. Bat.* xv, p. 42). Les dieux-trois sont *εὐχαριστοί*, cf. A. BERNARD, *Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, i, pp. 101-102.

² *II Mac.* ix, 20; en 257 av. J.-C. Toubias écrit à Apollonios: «Si toi-même et toutes tes affaires et quelque autre chose que tu désires sont florissants, j'en exprime beaucoup de gratitude aux dieux, πολλὴ χάρις τοῖς θεοῖς» (V. A. TCHERIKOVER, *Corpus Papyrorum Judaicarum*, Cambridge, Mass. 1957, iv, 2). Lettre d'Aristote à Zénon: «Si tu te portes bien, je donne beaucoup d'action de grâces aux dieux» (*P. Zén. Michig.* 23, 2; cf. *P. Zén. Cair.* 59032, 2; 59073, 2; 59076, 2; 59426, 1; *P. Osl.* 155, 2; *B.G.U.* 423, 6; 843, 6; *P. Rend. Har.* 152, 4: *προσκύνημά σου καὶ χάριτα ὁμολογῶ παρὰ τῷ κυρίῳ Σαρράπιδι*. ST. WITKOWSKI = 'Αλκαῖος Σωσιφάνει χαιρεῖν χάρις τοῖς θεοῖς πολλή, εἰ ὀγαίνεις (*Epistulae privatae graecae*, Leipzig, 1911, n. 18, 1-2); ὕψιστω θεῷ χάριν (*P. Hermop.* 6, 27); χάρις τῷ θεῷ (*P. Fuad.* 80, 47); τοῖς θεοῖς πολλὴν χάριν ἔχω (*P. Tebt.* 946, 2; du III^e s. av. J.-C.); cf. *P. Osl.* 155, 2; DITTENBERGER, *Syl.* 717, 12.

³ *I Cor.* ii, 12; cf. PHILON, *Lois allég.* iii, 78: seul le juste découvre que tout est une grâce de Dieu; cf. G. MADEC, *Connaissance de Dieu et action de grâces. Essai sur les citations de l'Ép. aux Romains I, 18-25 dans l'œuvre de saint Augustin*, dans *Recherches Augustiniennes*, Paris, 1958, i, pp. 273-309; J. LAPORTE, *La doctrine eucharistique chez Philon d'Alexandrie*, Paris, 1972.

χάρις

sera une louange de reconnaissance à Dieu pour tout ce dont il les a comblés¹. De tous les écrivains bibliques, saint Paul sera celui dont l'action de grâces sera la plus constante et la plus fervente².

¹ Hébr. XII, 25 (P. JOÜON, *Reconnaissance et action de grâces dans le Nouveau Testament*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1939, pp. 112-114; G. P. WILES, *Paul's Intercessory Prayers*, Cambridge, 1974, pp. 37, 109, 170 sv.); cf. PHILON, *De Ebr.* 94: «La confrérie des Lévites: ceux qui chantent l'hymne de reconnaissance (τὸν εὐχαριστητικὸν ὕμνον) moins avec leurs voix retentissantes qu'avec leurs cœurs»; cf. 121. Sur les emplois de εὐχαριστῶ-εὐχαριστία dans les inscriptions et les papyrus, cf. TH. SCHERMANN, *Εὐχαριστία und εὐχαριστεῖν in ihrem Bedeutungswandel bis 200 n. Chr.*, dans *Philologus*, 1910, pp. 375-410; P. SCHUBERT, *Form and Function of the Pauline Thanksgivings*, Berlin, 1939, pp. 162-179; L. ROBERT (*Hellenica*, x, 1955, pp. 55 sv.) qui distingue εὐχαριστεῖν dans les relations entre villes, dans les décrets honorifiques ou les lettres, au sens de : remercier, être agréable, faire plaisir (*Studia Pontica*, III, 25; *TAM*, II, 126), et la formule εὐχαριστῶ τῷ θεῷ qui n'apparaît dans les inscriptions votives qu'à l'époque impériale; c'est «la transcription sur pierre d'une acclamation, d'un remerciement qui était prononcé dans le sanctuaire par le fidèle qui avait été exaucé» et qui sera reprise dans le formulaire chrétien (cf. *MAMA*, IV, 287; *Suppl. Ep. Gr.* IV, 651; VI, 248; VIII, 277; *Inscriptions de Sardes*, VII, 94, DITTENBERGER, *Syl.* 995; 1173; *Or.* 717, 3). — χαριστήριον ou εὐχαριστήριον est le témoignage de gratitude, cf. *Suppl. Ep. Gr.* XXII, 268; 727, 730, 741, 819; XXV, 595, 596, 757; *Inscriptions de Bulgarie*, 33; *d'Olympe*, 241, 283; *de Magnésie*, XVII, 12; B. LATYSHEV, *Inscriptiones ant. Orae sept. Ponti Euxini*, 17, 133-135, 671, 687; CHR. HABICHT, *Die Inschriften des Asklepieions (Sardes)*, 96, 138; L. VIDMANN, *Sylloge Inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin, 1969, (p. 365, index); *Ep. Aristée*, 19; FL. JOSÈPHE, *Ant.* III, 225, 228, 245 (W. C. VAN UNNIK, *Eine merkwürdige liturgische Aussage bei Josephus, Jos. Ant. VIII, 111-113*, dans *Josephus-Studien, O. Michel gewidmet*, Göttingen, 1974, pp. 362-369); PLUTARQUE, *Timoléon*, XXIX, 6; cf. L. ROBERT, *Opera minora* I, pp. 414-419.

² Cf. εὐχαριστέω (*Rom.* I, 16; *I Cor.* I, 4; *Eph.* I, 16; *Philip.* I, 3; *Philém.* 4; *I Thess.* I, 2; II, 13; III, 9; *II Thess.* I, 3; II, 13). L'Apôtre rend grâces en tout temps (*Col.* I, 3, 9), ou sans cesse, toujours, nuit et jour (*I Thess.* III, 10), avant tout (*Rom.* I, 8), au sujet et au nom des chrétiens (*Rom.* I, 8; *Philip.* I, 4), en mentionnant son information des dons qu'ils ont reçus de Dieu (me souvenant, sachant, connaissant, *I Thess.* I, 3-4, 9; *I Cor.* I, 4; *Eph.* I, 15; *Col.* I, 4, 9; *Philip.* I, 3), le mode de sa gratitude: «dans ma prière» et le but de celle-ci (*Rom.* I, 10; *I Thess.* III, 10); cf. M. BARTH, *Ephesians*, New York, 1974, p. 161.